

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 30 juin 2017

L'an deux mil dix-sept, le trente juin, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

> Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29 Nombre de conseillers municipaux présents : 19 Nombre de votes contre : 0 Nombre d'abstentions : 0

Nombre de votes pour : 28 Nombre de suffrages exprimés : 28

Date de convocation du Conseil Municipal le 23 juin 2017

Présents: Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Jenny OLLIVIER, Hélyette SALAÜN, Guillaume GUERRÉ, Magalie PIAT, Catherine MAIGNAN, François LENHARD, Christine CABEZAS, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY. Benoit COQUAND, Bernard HOUZEAU.

Absents excusés :

Evelyne CAU, ayant donné pouvoir à Arnaud JEAN, Franck VIGNAUD, ayant donné pouvoir à Hélyette SALAÜN. Laurent JOLLY, ayant donné pouvoir à Magalie PIAT, Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Hélène LORME, Nadège FONTAINE, ayant donné pouvoir à Guillaume GUERRÉ, Jean-Louis TOURET, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY. Michèle LUCAS, ayant donné pouvoir à Marie-Claude BLIN, Roselyne RAVARD, ayant donné pouvoir à Sylvie SIGOT, Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Daniel HOAREAU.

Absents:

Patricia MARTIN.

Début de la séance : 19h30 Fin de la séance : 20H42 Secrétaire : Jenny OLLIVIER

FINANCES

DL.17.047 - Remboursement à Monsieur Georges PROVOST

Christian DUMAS expose:

Durant le mois de mars 2017, Monsieur Georges PROVOST domicilié 1 route d'Orléans à INGRE a endommagé son véhicule en heurtant une bordure au niveau du rond-point rue du Val d'Orléans qui se trouvait sur la chaussée.

Après présentation en commission « Finances / Ressources humaines » du 29 mai 2017, Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le remboursement de 186.72 € TTC à Monsieur PROVOST.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions du rapporteur.

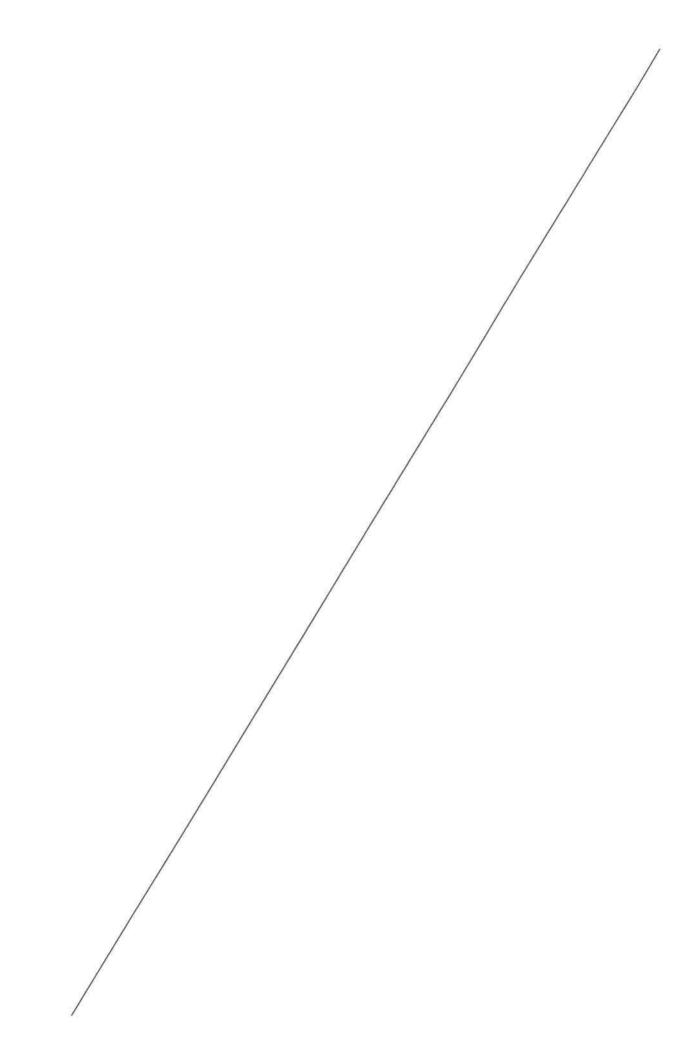
La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le 7 Jullet 2017.

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : 18 3 14 217 Publication le : 18 3 14 217

Notification le:18 がんしょるけ

e Maire Christian DUMAS.



Acte à classer

DL17-047

En préparation

En attente retour Préfecture

> AR reçu <

Classé

Identifiant FAST: ASCL_2_2017-07-18T14-48-53.00 (MI206759188)

Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20170707-DL17-047-DE (<u>Voir l'accusé de réception associé</u>)

Objet de l'acte: Remboursement à Monsieur Georges PROVOS

Date de décision: 07/07/2017

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

7. Finances locales

7.10. Divers

Acte:

DL.17.047-FIN-remboursement à Monsieur Georges PROVOST.PDF

Classer

Annuler

Préparé **Transmis**

Accusé de réception

Date 18/07/17 à 14:48

Date 18/07/17 à 14:48 Date 18/07/17 à 14:57 Par RICHARD Aurélie

Par RICHARD Aurélie